

etc.), pour ces tarifs-là... Donc, ou nous sacrifions la qualité, ce que je refuse de faire, ou nous fixons le prix adéquat, et nos clients se font rembourser... ce qu'ils peuvent ! » Des clients qui ont compris, et décidé de se former quand même. Même démarche du côté de Stéphane Auger, directeur de l'organisme de formation Tête d'affiche. « Pour compenser, on offre la formation des apprentis », poursuit Erik Dumon. « Cette situation, certes troublée, peut aussi inciter les entreprises à être plus sélectives en matière de choix des stages », positive Meriem Dadou, responsable de la formation à la FNC.

➤ ET LA FIN DE L'ANNÉE ?

On le sait, beaucoup de coiffeurs et d'organismes de formation ont perdu de l'argent fin 2011, car les stages n'ont finalement pas été pris en charge par

« Fin de la mutualisation, baisse des taux de cotisation, deux OPCA au lieu d'un... les nuages s'accumulent sur le financement de la formation. »

l'OPCAMS. Inutile de dire qu'ils ne sont jamais rentrés dans leurs frais, aucun des deux organismes qui ont pris la suite ne les ayant dédommés. Or, vu le faible montant de la collecte de cette année, la prudence s'impose ! Rien ne certifie que les



UN STAGE CHEZ TÊTE D'AFFICHE

formations de fin d'année pourront toutes être prises en charge. Ainsi, Stéphane Auger explique : « Nous avons bien travaillé pendant le premier semestre. Mais pour la fin de l'année, j'ai planifié des stages pour septembre et octobre, mais pas après ! Je pratique la subrogation : si les formations de fin d'année n'étaient pas prises en charge, comme l'an dernier, je ne pourrais pas me permettre de subir de nouveau une perte... » Pour éviter les annulations de dernière minute, il a, par ailleurs, pris l'habitude de demander aux coiffeurs un chèque de caution lors de l'inscription.

ETAT DES LIEUX

Quelques chiffres...

TAUX DE COTISATION :

- entreprises de moins de 10 salariés : 0,55 % de la masse salariale
 - entreprises de 10 à 19 salariés : 1,05 % de la masse salariale
 - entreprises de 20 salariés et plus : 1,6 % de la masse salariale
- (source : FNC et Opcalia)

PRISE EN CHARGE POUR LE PLAN DE FORMATION :

- Opcalia (depuis le 1^{er} juin 2012) : coût pédagogique horaire de 20 euros maximum et enveloppe de 1 200 euros par entreprise
- Agefos PME : coût pédagogique horaire de 15 à 30 euros selon la

formation et enveloppe annuelle de 2 000 à 6 000 euros selon la taille de l'entreprise

(source : Opcalia et CNEC)

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2012 :

En montants :

- 4,800 millions d'euros pour Agefos PME
- 3,255 millions d'euros pour Opcalia

En nombre d'entreprises :

- 54 % des entreprises ont choisi Agefos PME
- 46 % ont choisi Opcalia

(source : CNEC. Pour la FNC, ces chiffres ne sont pas définitifs.)

➤ UN ACCORD DE BRANCHE EN VUE ?

« Le 2 juillet dernier, lors d'une nouvelle réunion des partenaires sociaux, les 5 syndicats de salariés se sont prononcés à l'unanimité pour Agefos PME, à partir du 1^{er} janvier prochain », annonce Michèle Duval, secrétaire générale du CNEC. Une sorte de coup de théâtre, quand on sait que depuis plusieurs mois, les organisations de salariés s'étaient surtout fait remarquer par leur silence ! Reste que, pour que l'Agefos PME devienne l'OPCA de l'ensemble de la profession, il faut encore que cet accord soit étendu. « Nous ne le signerons pas, et tant qu'il n'est pas étendu, les entreprises de coiffure ont encore le choix entre les deux organismes », avertit d'ores et déjà Philippe Ribeyron, directeur général de la FNC. Pour être étendu, il sera donc envoyé au ministère du Travail. Il doit en particulier être examiné par le MEDEF, la CGPME (à laquelle le CNEC adhère) et l'UPA (dont fait partie la FNC). Or on peut, sans grand risque d'erreur, supposer

que l'UPA ne sera pas favorable à l'extension... En tout état de cause, si la situation s'enlise, c'est, en dernier ressort, l'Etat qui aura le dernier mot. Reste également l'inconnue du taux de cotisation : remonterait-il au-dessus du taux légal si, un jour, à nouveau, un seul OPCA finançait la formation des salariés de la coiffure ? Ce serait la garantie de ressources plus élevées pour la formation... mais pour cela, il faudrait un accord de branche. Bref, la question de la formation n'a pas fini de susciter des remous. ■

Retrouvez cet article dans la rubrique [On en a parlé !] sur : WWW.LECLAIREURHEBDO.COM

COIFFURE

PROFITEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE

EMBAUCHEZ DÈS À PRÉSENT UN JEUNE

Contrat de professionnalisation 2012-2014

EA EcoleActive de Coiffure

76, rue Réaumur 75002 PARIS
Tél : 01 42 36 70 15 - Fax : 01 42 36 37 82
e-mail : eac@gerard-garbis.fr
www.ecoledecoiffure.fr

40 ANS DE PASSION PARTAGÉE